

**DELIBERATION N° 99/06-09 - REAMENAGEMENT DE  
PRET DU CREDIT AGRICOLE  
N° 226939-41**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée de l'offre de réaménagement du prêt suivant :

- prêt N° 226939-41
- montant initial de 2 000 000 F
- périodicité annuelle
- taux initial de 8 %
- capital restant dû après échéance du 10 Février 1999 : 548 667, 28 F
- montant de l'échéance actuelle : 307 681, 22 F
- nombre de périodes restant à courir : 2

Les nouvelles conditions seraient les suivantes :

- montant du capital restant dû : 548 667, 28 F
- frais de dossier : 900 F
- nouveau taux : 6,30 %
- échéance du 10 Février 2000 : 304 802, 54 F
- échéance suivante : 300 527, 43 F

soit un gain total sur échéances restantes de 9 132, 47 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (Monsieur BOILEAU ne prenant pas part au vote) :

- de retenir cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives.